



Franck PAJOT
Président du conseil consulaire
Chine 2e circonscription (avec Mongolie et Corée du Nord)

Pékin, le 10 mars 2022

Monsieur le Ministre,

La situation de l'épidémie de Covid-19 en Chine continentale devient extrêmement préoccupante pour nos compatriotes.

Comme vous le savez, le gouvernement chinois a longtemps poursuivi une stratégie dite « zéro Covid » reposant sur des tests massifs des populations en cas de découverte de cas positifs, l'isolement hospitalier forcé de tous les cas positifs, et la mise en quarantaine (à domicile ou en centres collectifs) de tous les cas contacts. Cette politique a jusqu'ici permis de réduire très fortement le nombre de cas positifs dans le pays, au prix d'atteintes considérables aux libertés publiques et privées, dont nombre de nos compatriotes ont souffert, qu'ils aient été soumis à de longues quarantaines à domicile ou même parfois à des hospitalisations forcées.

Cependant, aujourd'hui, la virulence du variant Omicron semble avoir eu raison de toutes les barrières de protection mises en place par le gouvernement chinois : ce matin le CDC chinois rapporte plus de 400 cas symptomatiques de Covid-19, dans 14 provinces et municipalités autonomes de Chine, soit dans toutes les circonscriptions consulaires de Chine. De tels chiffres n'ont pas été vus depuis le début de l'épidémie et la situation de Wuhan en mars 2020.

Dans ces circonstances, il nous incombe de considérer si la protection sanitaire des Français de Chine est assurée face à cette menace imminente. La Chine a mené des campagnes de vaccination très importantes, utilisant exclusivement des vaccins produits par des firmes chinoises fondés sur des technologies relativement traditionnelles (vaccins inactivés) ou plus récentes (vaccins à sous-unités, vaccins à vecteur viral). Aucun vaccin produit ou développé à l'étranger n'est actuellement approuvé par les autorités chinoises pour une utilisation en Chine, et aucun vaccin de technologie à ADN recombiné (mRNA) n'est disponible. Par ailleurs, il n'est pas possible à l'heure actuelle de choisir le type de vaccin injecté.

Les autorités françaises ont fait le choix, au moment de la mise à disposition des vaccins contre le Covid-19 en France, de ne pas organiser de vaccination des Français de Chine par des vaccins importés, constatant la large disponibilité de vaccins en Chine face à d'autres zones moins dotées. Ce choix apparaît cependant en contradiction avec la réponse du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à une question écrite de Mme Évelyne Renaud-Garabedian, sénatrice des Français établis hors de France, qui indiquait, en mai 2021 :

« La stratégie de vaccination pour les Français de l'étranger se décline selon les pays de résidence et la situation sanitaire qui y prévaut. Nos compatriotes ont vocation à être vaccinés dans leur pays de résidence, dès lors qu'un vaccin homologué par l'Union européenne (UE) y est disponible. C'est la situation dans laquelle se trouve près de 80% de la population inscrite au Registre des Français établis hors de France. [...] Dans certains pays, des vaccins homologués par l'UE ne sont pas disponibles. Dans ces cas précis, la France négocie avec les autorités nationales le droit d'importer et d'administrer une vaccination conforme sur leur territoire. »^[1]

Force est de constater qu'à ce jour, aucun vaccin homologué par l'Union européenne n'est disponible en République Populaire de Chine^[2], et qu'aucune action n'a été entreprise à notre connaissance pour faire parvenir aux Français de Chine des vaccins homologués. Nous estimons que la plupart de nos compatriotes en Chine ont reçu des vaccins dits inactivés de type traditionnel (produits par les firmes Sinopharm et Sinovac). Or, des études scientifiques récentes sur le variant Omicron ont constaté une efficacité moindre de tels vaccins face à ce variant^[3], en particulier face aux vaccins utilisant la technologie de l'ADN recombiné. Les inquiétudes sont grandes sur la capacité des vaccins chinois à fournir une protection effective contre les cas graves de Covid-19, y compris pour des parcours vaccinaux comportant un booster.

La question de la protection effective des Français de Chine est aujourd'hui posée. Certains pays (l'Allemagne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni) ont fait le choix de faire parvenir à leur corps diplomatique des vaccins importés. La France a organisé récemment une large campagne de vaccination des ressortissants français en Inde, avec le soutien du groupe International SOS. Les solutions techniques d'approvisionnement existent donc. Afin d'assurer la meilleure protection sanitaire des Français de Chine, il est urgent d'organiser une campagne de vaccination de doses « booster » à technologie mRNA leur permettant d'être mieux protégés face au variant Omicron. Les Français de Chine ne comprendraient pas qu'il leur soit appliqué un traitement inégal, face aux Français de métropole et aux Français du reste du monde.

Pour que les principes de l'égalité et de la fraternité, qui sont les conditions de la liberté de tous et de chacun, reçoivent pleinement leur application en ces moments difficiles, je vous demande, Monsieur le Ministre, d'organiser promptement cette campagne de vaccination.

En vous remerciant de l'attention urgente que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Franck PAJOT



Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE
Ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et des Petites et Moyennes entreprises.

[1] Réponse écrite du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, publiée dans le JO Sénat du 27/05/2021 - page 3407.

[2] Les seuls vaccins ayant reçu une autorisation de mise sur le marché conditionnelle de la Commission Européenne sont les vaccins mis au point par BioNTech et Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Janssen Pharmaceutica SA et Novavax.

[3] Cheng, S.M.S., Mok, C.K.P., Leung, Y.W.Y. et al. Neutralizing antibodies against the SARS-CoV-2 Omicron variant BA.1 following homologous and heterologous CoronaVac or BNT162b2 vaccination. Nat Med (2022). <https://doi.org/10.1038/s41591-022-01704-7>

Delta and Omicron variants following heterologous CoronaVac plus BNT162b2 booster vaccination. Nat Med (2022). <https://doi.org/10.1038/s41591-022-01705-6>

Copie à :

Mme Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Mesdames et Messieurs les Sénatrices et Sénateurs représentant les Français établis hors de France

Hélène CONWAY-MOURET

Jean-Yves LECONTE

Damien REGNARD

Jean-Pierre BANSARD

Samantha CAZEBONNE

Christophe-André FRASSA

Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Ronan LE GLEUT

Évelyne RENAUD-GARABEDIAN

Olivier CADIC

Yan CHANTREL

Mélanie VOGEL

Madame Anne GENETET, Députée des Français établis hors de France (11^{ème} circonscription)